

## DE L'INDRE

### COMPTE-RENDU CAP N° 3 DU 4 JUILLET 2013

Représentants de l'administration : M. SISCO, Mme DESLANDES, Mme FORE, Mme LACROIX et M. JOUANNEAU

Représentants du personnel : Gaëlle FOURNIER et Sylviane RENAUD experte pour FO DGFIP ainsi que des représentants de la CGT, de Solidaires Finances Publiques et de la CFDT.

Eric BASCOULERGUE (CGT) a été désigné secrétaire adjoint pour la filière fiscale et Marie Noëlle LECHAUX (Solidaire) pour la filière Gestion publique.

Lecture d'une déclaration liminaire a été faite par la CGT à laquelle le Président a « très longuement » répondu. Il a ainsi affirmé que les règles de gestion en application à ce jour, ne seraient pas remises en cause, y compris au niveau local.

#### MOUVEMENT DE LA FILIERE FISCALE :

Ce n'est pas moins de 15 demandes qui ont été évoquées lors de cette CAP dont 3 cadres C arrivés au 1<sup>er</sup> janvier dernier et qui, faute de tenue de CAP locale s'étaient ainsi retrouvés, de facto, sans postes fixes et affectés pour 2 d'entre eux au SIP de Châteauroux et pour le 3<sup>ème</sup>, au SIP de La Châtre.

Ce mouvement, concernant pour la grande majorité des agents sans postes fixes, et pour certains depuis plusieurs années rend la gestion des services délicate et n'ai pas d'une grande limpidité.

C'est ainsi que des agents peuvent se retrouver affectés (à plus ou moins long terme) sur des services ne présentant pas de déficit, afin de remplir des missions considérées comme stratégiques alors que la Direction Nationale ne juge pas opportun d'y affecter les moyens humains nécessaires. Cela n'est bien sûr pas sans perturber le fonctionnement des « généreux prêteurs »

La non-tenue de CAP pour le mouvement du 1<sup>er</sup> janvier n'est pas sans conséquence et les situations ubuesques qui en ont découlé le prouvent.

Alors que des demandes d'agents sans postes fixes auraient pu être satisfaites lors de ce mouvement, ils se trouvent potentiellement aujourd'hui primés par des collègues ayant plus d'ancienneté administrative, sauf à déroger aux règles de gestion en vigueur (comme ce fût le cas aujourd'hui) afin de ne pas perdre les compétences nécessaires au bon fonctionnement du service.

Ce mouvement de mutation a quand même donné satisfaction à 11 de nos collègues. Nous resterons cependant extrêmement vigilants sur le traitement du dossier de notre collègue réintégrée après un long détachement et qui n'a pas bénéficié de la règle de l'ancienneté administrative contrairement à l'affirmation du Directeur précédemment rapportée.

C'est en particulier pour cette raison que FO-DGFIP a voté contre ce mouvement.

#### MOUVEMENT DE LA FILIERE GESTION PUBLIQUE :

Ce mouvement concernait 8 de nos collègues dont 2 mutations externes et un agent stagiaire affecté au 1<sup>er</sup> juin . Trois de ces demandes n'ont pu être satisfaites en raison de l'absence de postes vacants.

Une autre n'a pas été étudiée car les vœux formulés concernaient des services de la Direction, et ne relevait donc pas des compétences de la CAP locale.

Une demande a été satisfaite et l'affectation de l'agent stagiaire a été confirmée.

Les débats se sont ensuite concentrés sur l'affectation des 2 collègues arrivant dans le département.

Les propositions de l'administration n'étant pas, surtout pour un cas, des plus judicieuses (affectation proposée se trouvant à 1h30 de route du domicile de l'agent), les discussions engagées ont abouti à l'affectation de cet agent selon ses souhaits et au bénéfice d'une structure nécessitant la présence permanente de l'équipe de renfort.

Cette affectation permettra ainsi l'utilisation des personnes mobilisées sur ce site par d'autres structures du département elles aussi sinistrées.

On peut noter que l'ERD se verra renforcée par l'affectation de second arrivant avec une résidence administrative fixée à Châteauroux.

L'administration étant revenue sur certaines de ses décisions initiales, FO-DGFIP a voté pour ce mouvement.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre  
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**  
Centre des Finances Publiques d'Issoudun  
Av de la Caserne  
36 100 ISSOUDUN  
**Tél : 02.54.21.32.19 Mail : [sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr)**